COMMUNE de LACANAU
Département de la GIRONDE
Arrondissement de LESPARRE-MEDOC
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 15 septembre 2026

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 du mois de septembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville, Salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 23

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Corinne FRITSCH, M. Cyrille RENELEAU, Mme Nadège FONTENEAU, Adjoints.

Mme Emmanuelle DELAHAUR, M. Christian BOURRICAUD, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Manuel BORREGO, Mme Charlotte GREE-BILLA, M. Marc SOURTY, Mme Alexia BACQUEY, Mme Vanessa LAUSSUCQ, M. Thierry MAYEUR, M. Flavio PEREIRA, Mme Edith DUMORA, M. Florent BILLON, Mme Christine VISSIERE, M. Christophe LE GALL, Mme Anne ESCOLA et M. Benoît BERQUE, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5

Mme Sylvie LAVERGNE, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;

M. Maxime PELLICER, qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU ;

M. Paul REGNIER, qui a donné procuration à Mme Nadège FONTENEAU ;

Mme Manon SIGALAS, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;

Mme Hasnaa ANISS, qui a donné procuration à M. Benoît BERQUE.

Absent et non représenté : 1

M. Cyril CHARPENTIER REGLAT.

M. Christian BOURRICAUD est élu secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20260922-DL21092026-06-BF
Date de réception préfecture : 22/09/2026

N° DL21092026-06 : Décision modificative n°1 Budget principal 2026

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Lors de l'élaboration du Budget Primitif 2026, une erreur technique de saisie a été constatée concernant la reprise du résultat de la section d'investissement de l'exercice 2025.

Le résultat d'investissement 2025 à reprendre au budget 2026 est de 617 527,56 €. Or, lors de la saisie du Budget Primitif 2026, un montant de 632 862,56 € a été inscrit au chapitre 001 (résultat antérieur).

Le montant inscrit au budget est donc supérieur de 15 335,00 € au résultat réellement constaté en 2025.

Il convient par conséquent de rectifier cette inscription afin de porter le montant du chapitre 001 de 632 862,56 € à 617 527,56 €.

Cette correction entraîne une diminution de 15 335,00 € des recettes d'investissement. Afin de conserver l'équilibre du budget, il est proposé de réduire du même montant les crédits prévus en dépenses d'investissement au chapitre 21, compte 2138 « Autres constructions ».

Cette décision modificative est donc une correction technique du Budget Primitif 2026. Elle ne modifie pas le résultat constaté au titre de l'exercice 2025. Elle permet simplement de mettre le budget 2026 en conformité avec le résultat effectivement réalisé et de maintenir l'équilibre de la section d'investissement.

Suite à la délibération précédente n°DL21092026-05 relative à la création de l'APCP « Mobilité durable », il s'agit de basculer des crédits du chapitre 23 « travaux en cours » pour alimenter les crédits de paiement 2026 de l'opération budgétaire dédiée à cette nouvelle APCP (bascule de 170 500 euros).

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux budgets et aux décisions modificatives ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

VU la délibération DL29042026-12 en date du 29 avril 2026 portant adoption du Compte Administratif 2025 avec les résultats de l'exercice 2025 ;

VU la délibération n°DL29042026-14 en date du 29 avril 2026 portant adoption du Budget Primitif 2026 de la Commune de Lacanau ;

VU l'avis de commission finances, marchés publics et ressources humaines réunie le 9 septembre 2026.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

APPROUVE la modification budgétaire 2026 suivante :

Section d'investissement	Recettes	Dépenses
Chapitre 001 – Résultat antérieur Compte 001	- 15 335.00 €	
Chapitre 21 –Immobilisations corporelles		- 15 335.00 €

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20260922-DL21092026-06-BF
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Compte 2138 – « Autres constructions »		
Chapitre 23 – Travaux en cours		- 175 500.00 €
Opération 013 – Mobilité durable (APCP)		+ 175 500.00 €
Total	**- 15 335.00 €**	**- 15 335.00 €**

ARTICLE 2

CONFIRME que cette modification n'impacte pas l'équilibre du budget prévisionnel 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance

Christian BOURRICAUD

Le Maire

Laurent PEYRONDET

MAIRIE DE LACANAU Gironde

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : Notifié le : Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20260922-DL21092026-06-BF
Date de réception préfecture : 22/09/2026